

Qu'est-ce que l'urbanisme ?

Module 1 : Les documents de planification

Date

18, 19 et 20 novembre 2020

Lieu

visioconférence

Tarif

50 €

Durée

4h30 (soit 3 fois 1h30)

Prérequis

aucun

Modalités techniques

Un ordinateur équipé a minima d'un microphone, utiliser de préférence le moteur de recherche « Chrome »

Partenariat :

Association des Maires de Gironde (AMG)



Objectifs de la formation :

- / Comprendre les enjeux de la planification urbaine
- / Traduire réglementairement un projet de territoire
- / Identifier les rapports juridiques en droit de l'urbanisme notamment entre les documents d'urbanisme

Contenu de la formation :

SCoT, PLU, PLUi, OAP, etc. sont parmi les acronymes usuels employés en urbanisme. Difficile de s'y retrouver parfois. Cette formation vous permet de vous familiariser avec ce lexique spécifique mais surtout **d'avoir une vue d'ensemble sur les différents outils de planification et les liens qui peuvent exister entre eux**. Au-delà de la **traduction réglementaire d'un projet de territoire**, le document d'urbanisme est aussi une démarche associant de nombreux acteurs de l'urbanisme et de la société civile. L'identification de ces derniers, de leurs rôles et de leurs besoins, est aussi un préalable à la compréhension de ce qui se joue dans le domaine de l'urbanisme.

Public concerné :
Elus

Méthode pédagogique :
Séance de formation en visioconférence avec exposés théoriques, échanges avec les participants

Référents pédagogiques du CAUE de la Gironde :
François Junjaud, urbaniste-juriste
Fanny Boschat, urbaniste-géographe
Justine Lehu, paysagiste
Claire Garnier, urbaniste - responsable de formation

Référents pédagogiques de l'AMG :
Laura Camsuzou-Soubie, urbaniste et chargée de communication
Hélène Ricard, directrice

Qu'est-ce que l'urbanisme ?

Module 2 : Les autorisations d'urbanisme

Objectifs de la formation :

- / Identifier à chaque projet l'autorisation d'urbanisme qui lui correspond
- / Appréhender les différents types d'autorisation afférents aux constructions et aux aménagements
- / Connaître les pièces constitutives d'une Autorisation du Droit des Sols (ADS)
- / Comprendre les procédures de recours gracieux et contentieux

Contenu de la formation :

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la collectivité de **vérifier la conformité d'un projet de construction ou d'aménagement par rapport aux règles d'urbanisme qui s'appliquent sur le territoire**. Elle engage aussi la responsabilité de l'élu. De la constitution du dossier à son approbation, chaque autorisation fait l'objet d'une succession d'étapes obligatoires. Cet atelier permet d'en prendre connaissance afin de prévenir les éventuels risques liés aux Autorisations du Droit des Sols (ADS).

Public concerné :
Elus

Méthode pédagogique :
Séance de formation en visioconférence avec exposés théoriques, échanges avec les participants

Référents pédagogiques du CAUE de la Gironde :
François Junjaud, urbaniste-juriste
Claire Garnier, urbaniste - responsable de formation

Référents pédagogiques de l'AMG :
Laura Camsuzou-Soubie, urbaniste et chargée de communication
Hélène Ricard, directrice

Dates

22 et 23 octobre 2020 ou
10 et 11 décembre
(au choix)

Lieu

visioconférence

Tarif

50 €

Durée

4h (soit 2 fois 2h)

Prérequis

aucun

Modalités techniques

Un ordinateur équipé a minima d'un microphone, utiliser de préférence le moteur de recherche « Chrome »

Partenariat :

Association des Maires de Gironde (AMG)

